

~~Handwritten signature~~

26/3/1985

→ DEF pour avis

Karemera a présenté une requête uniquement pour
la compétition dans le domaine du cyclisme
je pense qu'il y aurait lieu d'y ajouter le concours
littéraire.

→ A faire des propositions dans ce sens.

Handwritten signature 10/5/85

Handwritten signature



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Kigali, le

N° /15.08.01

Réf. N°:

Annexe :

Objet : Année Internationale
de la Jeunesse.

Monsieur l'Ambassadeur du Royaume
de Belgique

K I G A L I

S/C et C.P.I. au Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I

Monsieur l'Ambassadeur,

Référence faite à votre note n° 1298/

P/GED.04/ca du 5 mars 1985 adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération et dont j'ai reçu copie et à la lettre n° 1434/16.02.18/5/AP/O1 du 26
mars 1985 émanant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, toutes

relatives à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous proposer ^{de contribuer soit} ~~à offrir des~~
~~prix aux gagnants de la compétition nationale de cyclisme dans l'ordre suivant:~~

- en espèces, soit en nature des récompenses des lauréats des concours littéraires et de compétition cycliste.*
Les prix aux gagnants sont les suivants:
- 1er prix : 30.000 FRW
 - 2è prix : 20.000 FRW
 - 3è prix : 15.000 FRW
 - 4è prix : 10.000 FRW
 - 5è prix : 5.000 FRW.

a) Concours Littéraires
b) Concours Littéraires

Par ailleurs, je tiens à vous remercier
des efforts que vous fournis ^{avez} pour intéresser les milieux belges aux programmes
d'activités en faveur des jeunes spécialement au cours de cette Année Internationale
de la Jeunesse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'expression de ma haute considération.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.

/G.JMV/N.S/

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION

B. P. 179 KIGALI

Kigali, le

26 MARS 1985

No /16.02.I8/5/AP/OI

1434

D 68

RECEVU
Date: 28/3/85
Classement: 2854/17.04

Réf. :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI.-

Financement des
programmes d'activités
en faveur des jeunes.

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 198/15/07
du 16 janvier 1985 par laquelle vous me demandiez d'intéresser
les organismes et pays amis afin qu'ils nous aident à financer
certains programmes d'activités en faveur des jeunes, j'ai l'honneur
de vous informer que l'Ambassadeur de Belgique à Kigali voudrait
intervenir à cet effet à titre personnel, tel qu'il ressort de la
note verbale n° I298/P GEO 04/ca du 06 mars 1985 émanant de l'Ambas-
sade de Belgique à Kigali et dont vous trouverez une copie en annexe.

Dans cette note, il est également indiqué
que l'Ambassade de Belgique a informé son pays desdits programmes
d'activités "afin d'y intéresser les milieux belges de la Jeunesse"
et qu'elle nous communiquera sans délai leurs réactions éventuelles.

Je vous en souhaite bonne réception.

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Copie pour information à:

-Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise
KIGALI.-

BIZIMANA Jean-Damascène
Directeur Général des Services Généraux
et des Affaires Administratives



AP/Belgie
11/31
Ministère

AMBASSADE
DE
BELGIQUE

N° 1298/P/GEO 04/ca

A traiter par	AP
Date entrée	05
N° de dossier	U682/16.02.18/5

RISERU
13

m 20/2

L'Ambassade de Belgique à Kigali présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et a eu l'honneur de recevoir sa Note n° 1088/16.02.18/5/AP/01 du 5 mars 1985, ainsi que les annexes, dont elle remercie le Ministère.

L'Ambassade n'a pas manqué de signaler cet important programme aux Autorités belges afin d'y intéresser les milieux belges de la jeunesse. Toute indication ultérieure sera communiquée sans délai.

Dès à présent l'Ambassade informe le Ministère que M. L'Ambassadeur serait disposé à offrir, à titre personnel, l'un ou l'autre prix en espèces, selon des modalités à convenir avec les Autorités Rwandaises et dans un but d'encouragement des jeunes du pays.

L'Ambassade de Belgique saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 06 mars 1985.



[Handwritten signature]